



## Sanction valide ou pas

Par **ELDIABLO**, le **15/01/2021** à **10:32**

Bonjour

un salarié a reçu un courrier en accusé de réception. la lettre de l'employeur mentionne des reproches à l'encontre du subordonné. Il est écrit " ce courrier ne constitue pas une sanction il sera néanmoins versé à dossier "

cette sanction est elle valide , ?

cordialement

Cf

Par **P.M.**, le **15/01/2021** à **12:05**

Bonjour,

Il ne s'agit justement pas d'une sanction mais a priori d'un rappel à l'ordre qui souvent indique qu'une sanction pourrait être prise si le salarié ne modifie pas son comportement, ainsi, l'employeur ne se trouve pas empêché par la suite de prononcer une sanction pour la même faute....

C'est ce distinguo qu'a marqué l'[Arrêt de la Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 19 septembre 2018, 17-20.193, Inédit...](#)